

## DOSSIER DE DEMANDE DE VALIDATION D'ACQUIS ET D'EXPÉRIENCES À L'IPT

- La procédure de demande d'équivalences est une procédure interne à l'Institut protestant de théologie, commune aux facultés de Montpellier et de Paris. Elle permet d'obtenir des équivalences pour une partie de cursus pédagogiques antérieurs, de valoriser certains acquis professionnels.
- Le dossier doit être déposé au secrétariat de la faculté de rattachement avant le 30 juin pour la commission VAE de début juillet et avant le 30 août pour la commission VAE de fin août. Les dossiers incomplets ou envoyés hors délai ne seront pas traités.
- Pour les étudiant·e·s inscrit·e·s en Cycle M, les équivalences sont de la responsabilité du·de la directeur·rice d'études sur validation du Collège des enseignant·e·s de la faculté de rattachement.
- L'équivalence délivrée n'engage que l'Institut protestant de théologie. Elle n'est valable que pour le semestre qui suit. Elle doit être, si besoin, renouvelée chaque semestre.
- Le dossier de demande est étudié par la Commission VAE, composée des directeurs et directrices d'études des facultés de Montpellier et de Paris.
- La Commission VAE prend en compte cinq critères :
  - Résultats d'examens ;
  - Diplômes à l'appui ;
  - Intitulés des crédits validés lors de formations antérieures ;
  - Expériences professionnelles ;
  - Compétences personnelles
- Les décisions de la commission VAE sont définitives et ne font l'objet d'aucun recours. Elles sont transmises à l'étudiant·e, avec copie au secrétariat concerné, au cours de la semaine qui suit la réunion.

### LES DIPLÔMES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS :

- La procédure de demande d'équivalences permet de dispenser les futur·e·s étudiant·e·s de certains enseignements dans la mesure où ils-elles peuvent justifier de l'acquisition et de la validation de connaissances académiques dans le cadre de leurs formations antérieures.

### PIÈCES À FOURNIR POUR LES CANDIDAT·E·S :

- Copie de la pièce d'identité recto-verso ;
- Curriculum vitae, avec un paragraphe sur les compétences acquises ;
- Copie des diplômes obtenus (baccalauréat compris). Pour les diplômes obtenus hors UE non francophones : fournir la copie des diplômes avec leur traduction légalisée ;
- Une copie du descriptif du contenu des cours suivis ;
- Les relevés de notes en lien avec les diplômes obtenus ;
- Le formulaire de demande d'équivalences complété et signé.



## FORMULAIRE DE DEMANDE DE VALIDATION D'ACQUIS ET D'EXPÉRIENCES

À remettre au secrétariat de la faculté de rattachement avant le 30 juin / 31 août

Nom : .....

Prénom : .....

Nationalité : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Adresse postale : .....

Adresse email : .....

N° de téléphone : .....

<i>Diplômes antérieurs obtenus</i>	<i>Année d'obtention</i>

Date de dépôt :

Signature de l'étudiant-e :

**LES DOSSIERS INCOMPLETS OU ENVOYÉS HORS DÉLAI NE SERONT PAS TRAITÉS**

**À remplir par la Commission VAE**

Avis de la Commission :

Intégration de crédits ECTS :

<i>Unité d'Enseignement</i>	<i>Nombre d'ECTS</i>

DATE : Signature du-e la doyen-ne :